CONSEIL COMMUNAL D'AVENCHES

Commission des Finances
Préavis municipal No 115/2026

« Aménagement d'un Parkour Park et d'une zone de détente à la Zone sportive »

Au Conseil communal d'Avenches

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie à la salle Guisan de l'Hôtel de Ville le mercredi 6 mai 2026 à 19 h 30 afin de débattre du préavis susmentionné. Elle était composée de MM. Nathan Lüthy, président, David Gallay, André Mäder, Samuel Apothélos, Cédric Michoud, Grégory Meirsschaut et Jean-Pierre Jost, rapporteur. Nous remercions Mme la Syndique Laure Ryser, dicastère des finances, pour sa participation à la séance et pour avoir répondu à nos questions.

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal l'octroi d'un crédit d'investissement destiné à la réalisation d'un Parkour Park et d'une zone de détente au sein de la Zone sportive d'Avenches. Ce projet repose sur l'avant-projet établi par la société spécialisée Parkour Expo Sàrl et s'inscrit dans une démarche globale de valorisation d'une parcelle actuellement non exploitée.

Le projet est devisé à Fr. 470'000.--, dont un poste « divers et imprévus » de Fr. 50'000.--. Le crédit sollicité nous paraît suffisant pour la réalisation complète du projet.

Aucune subvention n'est confirmée à ce jour. Toutefois, une contribution de Fr. 30'000.-- de la COREB (Communauté régionale de la Broye) est envisagée. D'autres demandes de subvention ont déjà été déposées ou seront soumises après l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal. La commission des finances a notamment relevé la Loterie Romande comme partenaire potentiel dans ce genre de projet sportif et communautaire axé sur la jeunesse.

La Municipalité n'est actuellement pas en mesure d'estimer les futurs coûts d'exploitation, bien que ceux-ci ne doivent s'inscrire dans le cahier des charges de l'entretien de la zone sportive et ne devrait pas avoir un impact important dans les comptes de fonctionnement. Néanmoins, la commission des finances souhaite que ce point fasse l'objet d'une attention accrue lors de l'élaboration des prochains préavis d'investissement, dans un souci de transparence des charges « courantes ».

Ces installations seront placées sous vidéosurveillance, Le montage de la caméra est budgétisé à Fr. 1'000.--, et son exploitation sera assurée par le prestataire déjà en charge des autres caméras de la ville.

La commission des finances ne s'oppose pas à ce projet, mais s'interroge sur l'opportunité de l'inscrire dans une vision d'ensemble de la zone sportive à l'horizon des 3 à 5 prochaines années. Elle salue par ailleurs la démarche de la Municipalité visant à établir une statistique quant à la provenance des utilisateurs de la zone sportive. Dans la mesure où l'association en question ne représente pas la commune à proprement dit, les investissements effectués doivent avant tout servir l'intérêt de la commune en tant qu'image ou à travers sa population, surtout vu les montants en question.

En conclusion

Les coûts d'investissements sont important, mais permettent d'amener une réponse sécurisée à une nouvelle pratique sportive, pour les personnes la pratiquant et pour chaque personne qui souhaiterait s'y essayer. Financièrement, la commune possède les moyens financiers pour assurer cet investissement.

Vu ce qui précède, et au regard des arguments développés par la Municipalité dans son préavis ainsi que lors de notre échange, la commission des finances recommande, à la majorité, au Conseil communal d'approuver les conclusions municipales, soit :

1) **D'autoriser la Municipalité à réaliser l'aménagement d'un Parkour Park et d'une zone de détente à la Zone sportive, pour un montant de Fr. 470'000.-.**

2) **D'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt, dans le cadre du plafond d'endettement, pour financer ce montant de Fr. 470'000.-.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Avenches, le 12 mai 2026

Au nom de la commission des Finances :

Le rapporteur, Jean-Pierre Jost